



Réunion du 30 septembre 2019

Responsable : M. Daniel BOCHU  
Présents : MM. Daniel BOCHU - Jean Paul CROS - Didier ROTA  
Excusée : Mme Monique BOURRAT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.  
Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

### RECEPTION DOSSIER FORFAIT

Affaire n°206 : dossier transmis par la Commission des Jeunes – U13 Honneur Poule C

#### FORFAIT GENERAL

N°206 : U13 Honneur Poule C – 551766 – FINERBAL : amende = 50 €.

### VALIDATION DES ENTENTES

Validation des ententes à la date du 30/09/2019 – En gras, le club gestionnaire

Catégorie Foot Loisir  
**517032 STE FOY ST SULPICE** – 551766 FINERBAL

Catégorie Seniors  
**504233 CHARLIEU** – 531401 BELMONT

### INFORMATION AUX COMMISSIONS

La réunion plénière des membres des Commissions des Règlements de Saint-Etienne et Roanne aura lieu à la Délégation du Roannais, le **jeudi 10 octobre, à partir de 18 h.**

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.  
Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

***Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.***

Le président de séance  
M. Daniel BOCHU

Le secrétaire  
M. Didier ROTA

SAISON **2019 / 2020**

## **REGLEMENTS**

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.93

